CENTRE DE FORMATION HORTIBAT



SIÈGE : Route Nationale, «Hameau Le Jeune Bois» 59157 Beauvois en Cambrésis.

ANTENNES : 102 Ter rue de Saint Quentin 02110 Bohain en Vermandois - 25 rue Hoche 02700 Tergnier

28 rue Paul Langevin 59260 Lezennes - 16 rue Puissant 59460 Jeumont

Association Loi 1901 - SIRET : 482 155 827 00025 APE : 8559A N° Déclaration d'activité : 31 59 06203 59

Établissement secondaire : 211 Avenue Marcel Dassault 60000 Beauvais Site de production : 8/10 Avenue du Beauvaisis 60000 Beauvais SIRET : 482 155 827 00041 03.27.75.51.54 hortibat.formation@orange.fr

MODULE DE FORMATION POUR LE PASSAGE DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNEL « Multiplier des végétaux en production horticole » (CCP 3034)

DU TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DE PRODUCTION HORTICOLE

Formation continue de Niveau 3

RNCP36954 - Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion Date d'enregistrement de la certification : 07/09/2022

Objectif(s):

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à valider l'un des trois certificats de compétences professionnelles (CCP) du Titre Professionnel « Ouvrier de production horticole », ici il s'agit du CCP « Multiplier des végétaux en production horticole. »

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de participer au processus de culture des végétaux, d'assurer dans le respect des consignes les opérations liées à la multiplication et au développement de tous types de végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures dans un objectif de production.

Public:

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier de production.

Pré-requis :

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes Positionnement, entretien et questionnaire

Durée:

273 heures en centre

Contenu:

PÉRIODE D'INTÉGRATION

- Accueil
- Présentation des objectifs de la formation
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Sensibilisation au développement durable
- Adaptation du parcours de formation

♦ APPORT THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Identifier un végétal et diagnostiquer son état sanitaire
 - * identifier les végétaux par leur nom botanique et leur nom français
 - * les maladies, les parasites, ou les adventices identifiés par leur nom français



- Bouturer des végétaux
 - * technique de bouturage
 - * habillage et repiquage des boutures
 - * utilisation des hormones de bouturage
 - * homogénéité des boutures
 - * adaptation des contenants et remplissage correct
 - * adaptation de l'arrosage et du milieu de culture selon les espèces
 - * étiquetage des boutures
 - * organisation du poste de travail
- Réaliser le greffage de végétaux
 - * technique de prélèvement de greffons
 - * principales méthodes de greffage
 - * description des principales techniques de greffage
 - * condition d'une bonne reprise de la greffe
 - * analyse de l'échec d'une greffe
- Marcotter et diviser des végétaux
 - * technique de marcottage selon le végétal et la période
 - * technique de division de touffe
 - * taille des touffes ou des marcottes
 - * replanter les touffes ou les marcottes
 - * premiers soins à apporter aux touffes divisées et aux marcottes
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
 - * indications portées sur l'étiquette du produit
 - * EPI adaptés au produit phytosanitaire
 - * application de la bouillie adapté au produit et aux végétaux
 - * traitement des reliquats de bouillie
 - * lavage, triage et évacuation des contenants
 - * méthodes alternatives de protection des végétaux
 - * respect des règles d'hygiène et de sécurité

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).

Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.



Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Présentation à la session de validation pour l'obtention du CCP 3034 du Titre Professionnel Ouvrier de Production Horticole :

- Dossier Professionnel (DP) qui décrit sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- Mise en situation professionnelle (épreuve de synthèse)
- Entretien avec le jury

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du livret de certification.

Modalités de financement :

- Dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF)
- Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ♦ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Autofinancement

Coût:

16€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité:

Locaux : règlementation ERP Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Suite de parcours possible en formation :

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour vous présenter aux autres CCP afin d'obtenir le titre professionnel:

- * CCP 3035: Mettre en place et assurer le suivi de culture végétaux
- * CCP 3036: Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ aide horticole, aide maraîcher, aide pépiniériste
- ⇒ cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur, maraîcher;
- ⇒ ouvrier horticole, ouvrier maraîcher, ouvrier pépiniériste, pépiniériste ;
- ⇒ bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste.
- les entreprises de production horticole;
- le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales;
- les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production;
- les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale;
- les auto-entrepreneurs.

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4,25/5 (Sessions 2023)

79,17% de réussite à l'examen (Sessions 2023)